

CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2009
Condensé des points de la séance

1. Informations.

- Approbation par le Collège provincial en date du 30 avril 2009 du budget pour l'exercice 2009 de la Régie communale ordinaire - ADL.
- Approbation par le Collège provincial en sa séance du 7 mai 2009 des décisions du Conseil communal relatives à la redevance sur la délivrance de renseignements et/ou documents administratifs et sur les prestations techniques communales dans le cadre d'un service « déchets verts » de la salubrité publique et de la sécurité.
- TELEVIE 2009 – Résultat des manifestations au montant de 35.700 € à verser à l'opération.

2. Règlements de police.

Le Conseil communal voudra bien décider des zones de coins de jeux dans les différents anciennes communes de l'entité durant la période estivale.

3. Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. du 15 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E.

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considéré comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

4. Assemblée générale ordinaire du C.H.R. du 19 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points de l'Assemblée générale ordinaire du C.H.R.

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considéré comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

5. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'I.I.L.E. du 15 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points des l'Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'I.I.L.E.

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considéré comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

6. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI+ le 23 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI+

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considéré comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

7. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de TECTEO le 19 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de TECTEO.

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considéré comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

8. Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 23 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points de l'Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL.

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considéré comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

9. Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et Environs – Désignation de 5 représentants pour l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2009.

Le 4 septembre 2008, le Conseil communal décidait d'adhérer à l'Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et Environs. A ce jour, 52 villes et communes ont décidé d'adhérer. De manière à modifier ses statuts, l'Intercommunale tiendra une Assemblée générale extraordinaire le 26 juin prochain et demande à ce que 5 représentants soient désignés.

10. Dénomination d'une nouvelle voirie et appellation de l'esplanade du Château d'Oupeye.

Le Conseil communal voudra bien dénommer :

- la nouvelle voirie interne du lotissement BATICO à Vivegnis, rue «d'Abhoos ».

- l'esplanade du Château « esplanade Curtius ».

11. Qualicité – Approbation des statuts et adhésion au groupement d'intérêt économique Qualicité.

En avril 2006, s'est créé un groupement d'intérêt économique « Qualicité » par les Villes de Mons, Ans, Arlon, Marche en Famenne et la Louvière.

Ce groupement permet aux Communes adhérentes de bénéficier de la réalisation de projets développés dans le cadre de l'amélioration des services rendus par les administrations locales.

Le Conseil communal voudra bien approuver les statuts, le règlement d'ordre intérieur et l'acte d'adhésion au groupement d'intérêt économique.

De manière à assurer une représentation à l'Assemblée générale, trois membres du Conseil communal doivent être désignés.

La cotisation pour l'année 2009 est de 1.181,25 €

12. Arrêt d'un règlement relatif à l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.

Le Conseil communal voudra bien arrêter un règlement relatif à l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.

Le Collège désignera désormais un géomètre-expert immobilier, sur proposition du demandeur du permis. Le paiement des prestations de ce géomètre sont à charge du demandeur.

13. Plan de Prévention et de Proximité – Rapport d'évaluation et financier.

Le Conseil communal voudra bien approuver le rapport d'évaluation et financier des activités du P.P.P. pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2009.

14. Octroi de chèques-repas au personnel communal – Amendement du statut pécuniaire et du règlement de travail.

Afin d'octroyer aux membres du personnel dès le 1^{er} septembre prochain, des chèques-repas, le Conseil communal est invité à amender :

- le statut pécuniaire. Tout les agents du personnel communal en service actif, à l'exception du personnel enseignant et des étudiants, des moniteurs et autres travailleurs de vacances sont concernés.
Les chèques repas sont accordés dans le régime de la proratisation, c'est-à-dire que le nombre de chèques accordés aux travailleurs est déterminé sur la base du nombre d'heures de travail.
- le règlement de travail qui en définit précisément les modalités d'octroi.

Le Conseil communal sera amené à délibérer par année civile.

15. Octroi de subsides aux bibliothèques de droit privé pour l'année 2008.

Le Conseil communal voudra bien décider d'octroyer le subside 2008 aux bibliothèques de droit privé : l'A.S.B.L. Bibliothèque Saint-Nicolas à Vivegnis et l'A.S.B.L. CAL – Maison de la Laïcité d'un montant de 4.976 €

16. Attribution d'une mission d'architecture pour la construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon – Prise d'acte et acceptation de la dépense.

Par décision du 29 avril 2009, le Collège communal de manière à assurer la présentation un projet de construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon pour la fin de l'année au fonds des bâtiments scolaires, à défaut de perdre la subsidiation, à délibérer en urgence sur l'attribution d'une mission d'architecte pour un montant de 132.670,45 € et d'inscrire le crédit à la première modification de l'exercice propre.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de cette décision et en accepter la dépense.

17. Etude de techniques spéciales pour le projet de construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon – Approbation de l'avenant n°1.

De manière à finaliser dans les délais requis le projet de construction d'une nouvelle école à Houtain, il est proposé au Conseil communal d'approuver un avenant n°1 portant sur une réorientation de l'étude des techniques spéciales compte tenu des modifications importantes apportées au projet initial pour un montant de 18.150 € T.V.A.C.

18. Plan triennal 2007-2009 – Rues du Ruisseau et de Beaumont à Haccourt – Déplacement d'un câble H.T.

Dans le cadre du chantier des rues du Ruisseau et de Beaumont à Haccourt, il est apparu un problème technique suite à la proximité d'un câble haute tension appartenant à TECTEO situé en voirie et trop proche de l'emplacement du futur égout.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir passer un marché de travaux avec l'Intercommunale TECTEO pour le déplacement d'un câble HT au montant estimatif de 14.649,90 €

19. Sécurité routière – Soutien financier de la Région Wallonne – Ratification.

Le Ministre régional ANTOINE a fait appel à projets aux institutions locales portant sur la sécurité routière avec une subvention maximum de 100.000 € par commune, celle-ci couvrant 75% du coût du projet, le reste étant à charge communale.

En sa séance du 22 avril 2009, au vu de l'urgence, le Collège communal a proposé un dossier d'aménagement sécuritaire de la rue Jean Volders à Vivegnis, des rues de Hermalle à Oupeye et des Quatre Chemins à Hermalle pour un montant estimé à 67.695 €

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision collégiale du 22 avril 2009.

20. Aménagements sécurisants de passage pour piétons aux abords d'école – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 87.084 € et approuver le mode de passation du marché par adjudication publique.

Le projet « aménagement de sécurité passages pour piétons à proximité des écoles » concerne 5 implantations scolaires.

21. Aménagement de voirie dans une partie de la rue Baronhaie à Heure-Le-Romain – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Afin d'éviter la répétition des risques d'inondation chez les riverains pendant les périodes de gros orages de la rue Baronhaie à Heure-Le-Romain, le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 57.995 € T.V.A.C. portant sur l'aménagement de filets d'eau, de zone de stationnement et de trottoirs.

22. Remplacement de poteaux de soutien des filets pare-ballons du terrain de football à Hermée – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée au montant estimé à 8.323 € TVAC pour le remplacement des poteaux de soutien de filets pare-ballons du terrain de football de Hermée et approuver le cahier spécial des charges.

23. Fourniture et placement d'une alarme anti-intrusion au hall technique d'Oupeye – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges – Autorisation d'engager la dépense.

Depuis le début de cette année, le hall technique a été visité à plusieurs reprises ayant engendré des vols relativement importants de matériels et de fournitures. Notre compagnie d'assurances est intervenue jusqu'à ce jour avec l'application d'un coefficient de vétusté engendrant une dépense communale assez importante pour leur remplacement.

Pour le surplus, celle-ci fait entendre qu'elle n'assurera plus sa garantie financière qu'à la condition qu'un système d'alarme anti-intrusion soit placé.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 8.650 €T.V.A.C., approuver le cahier spécial des charges et autoriser le Collège à engager en urgence une dépense d'un maximum de 10.000 €

Ce crédit sera inscrit lors de la prochaine modification budgétaire.

24. Réparation d'une porte électrique du hall technique d'Oupeye – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Suite à une malencontreuse manœuvre, un membre du personnel ouvrier communal a embouti le volet de l'entrée principale du hall technique le rendant par le fait même inopérant.

Le Collège communal en urgence en date du 13 mai 2009, a décidé de passer un marché avec la Société ayant placé cette structure au montant de 6.714,70 €T.V.A.C. afin de rétablir le bon fonctionnement dudit volet.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de cette décision et en admettre la dépense.

25. Acquisition d'une assembleuse-agrafeuse-plier – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal a décidé de passer un marché par procédure négociée au montant estimé à 25.000 €T.V.A.C. portant sur l'acquisition d'une assembleuse-agrafeuse-plier et approuver le cahier spécial des charges.

26. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps dans les implantations de Haccourt, Oupeye, Hermalle et Vivegnis Fût-Voie.

Les écoles maternelles d'Oupeye, Hermalle, Haccourt et Vivegnis Fût-Voie ont atteint pendant une période de 8 demi-journées sur 8 journées, la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps.

Le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi maternel à mi-temps dans ces 4 cycles scolaires à partir du 5 mai 2009 jusqu'au 30 juin 2009.

27. Restructuration des groupes scolaires de l'enseignement communal – Année scolaire 2009-2010.

Le Conseil communal voudra bien arrêter les groupes scolaires des écoles communales constituées pour l'année scolaire 2009-2010.

28. Aliénation pour l'euro symbolique d'une partie d'un terrain sis rue Marie Monard à Vivegnis au Confort Mosan.

Le Conseil communal voudra bien décidé dans le cadre du programme d'actions d'ancrage communal 2007-2008, d'aliéner pour l'euro symbolique à la Société Le Confort Mosan, une partie d'un terrain communal d'une superficie non mesurée de 439,42 m² rue Marie-Monard à Vivegnis.

Les frais résultant de cette opération immobilière sont à charge de l'acquéreur et le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège est chargé des tâches administratives et de la passation de l'acte authentique.

29. Article 128 du CWATUP - Elargissement du sentier 21 (sentier des Tavernes) à Haccourt et acquisition d'une emprise.

Afin de permettre la construction d'une maison d'habitation rue des Tavernes à Haccourt, le Conseil communal voudra bien proposer l'élargissement du sentier n°21 (sentier des Tavernes) et d'acquérir à titre gratuit pour cause d'utilité publique, une emprise d'une contenance de 104,61 m²

30. Questions orales.

31. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 23 avril 2009.

32. Partenariat public-privé – Approbation d'une convention avec la Communauté Française.

Le Conseil communal voudra bien approuver les termes d'une convention de gestion de projet avec la Communauté Française relative à des travaux de construction et de rénovation de l'école fondamentale de Hermée.

33. Personnel communal – Prolongation des fonctions supérieures.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à une employée d'administration, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} juillet 2009.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à une employée d'administration, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} juillet 2009.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un employé d'administration, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} septembre 2009.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de bureau technique à un agent technique définitif, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} septembre 2009.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un employé d'administration, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} juillet 2009.

34. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Un ouvrier définitif, pour la période du 27 avril au 10 mai 2009.

35. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire à raison de 6 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice maternelle.

36. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 23 avril 2009.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU